

## Mises à jour

*Chères Lectrices, Chers Lecteurs, Certains aspects institutionnels des produits et des marchés de taux ayant évolué par rapport aux informations données dans mon ouvrage « Marchés de taux d'intérêt » (Economica, 2017), vous trouverez dans le présent document des mises à jour rendant compte des informations les plus récentes.*

### Chapitre 2

**Page 47**, Section 1.3. Les titres monétaires émis par le Trésor

En France, le Trésor émet des Bons du Trésor à taux Fixe (BTF) avec des maturités à l'émission de 13, 26 ou 52 semaines.

**Page 57**, Section 3.1.2. Les obligations du Trésor français

Depuis 2020, la distinction entre OAT à moyen terme et OAT à long terme est à 8,5 ans de maturité contre 8 ans auparavant (et non 7 ans).

**Page 57**, Section 3.1.3. Les obligations souveraines allemandes

Les maturités des *Bunds* à l'émission sont de 7, 10, 15 ou 30 ans.

**Page 61**, Section 3.3.1.1. L'émission de titres souverains par adjudication

Les BTF sont émis à un rythme hebdomadaire chaque lundi à 14 h 50, avec généralement un BTF trimestriel (13 semaines), un BTF semestriel (26 semaines) et un BTF annuel (52 semaines).

**Page 62**, pour les adjudications d'OAT en France, l'AFT n'annonce pas de prix de vente maximum mais une fourchette sur le volume à émettre.

**Page 73**, Section 4.2.2. Les OAT de capitalisation

Depuis fin 2009, la distinction entre certificat de coupon et certificat de principal n'existe plus. Les certificats de coupon et de principal issus du démembrement d'une OAT à coupons sont

désormais fongibles et dénommés indistinctement « certificats zéro-coupon ». Leur nominal est de 0,01 euro.

**Page 74**, Section 4.3. Les obligations indexées

La date d'échéance des OAT indexée peut être un 25 mars ou un 25 juillet.

**Page 77**, Section 4.4.3. Les obligations d'Etat à taux variable

Depuis 2009, le Trésor français n'émet plus d'OAT TEC 10. Le TEC 10 continue cependant d'être publié par l'AFT pour d'autres émetteurs publics.